

**COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Sociologie***

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

**ARRÊTE N°2023-580**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE  
**Mention : Sociologie**

pour la **validation des semestres 1 et 2** est fixée comme suit :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Qualité (MCF, PR, autre)</b>
Président ➤ Denis Laforgue	MCF
➤ Sébastien Schehr	PR
➤ Odile Joly	MCF
➤ Roland Raymond	MCF

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation  
Fait à Chambéry, le 17 novembre 2023,  
Le Directeur de l'UFR LLSH,

  
Philippe GALEZ  
Laurent RIPART

*Ampliation aux membres du jury d'examens*

**COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Sociologie***

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

**ARRÊTE N°2023-581**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE  
**Mention : Sociologie**


pour la **validation des semestres 3 et 4 ainsi que le diplôme intermédiaire du DEUG** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Odile Joly	MCF
➤ Denis Laforgue	MCF
➤ Sébastien Schehr	PR
➤ Roland Raymond	MCF

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. Fait à Chambéry, le 17 novembre 2023,  
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Philippe GALEZ  
Laurent RIPART

*Ampliation aux membres du jury d'examens*

## COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Sociologie*

### Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

### ARRÊTE N°2023-582

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE  
**Mention : Sociologie**

pour la **validation des semestres 5 et 6 ainsi que le diplôme de Licence** est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président > Odile Joly	MCF
> Denis Laforgue	MCF
> Sébastien Schehr	PR
> Roland Raymond	MCF

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation  
Philippe Chambery, le 17 novembre 2023,  
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Philippe GALEZ  
Laurent RIPART

*Ampliation aux membres du jury d'examens*

**COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention SOCIOLOGIE***

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

**ARRÊTE N°2023-583**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**  
**Mention :** Sociologie  
**Parcours type :** Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête

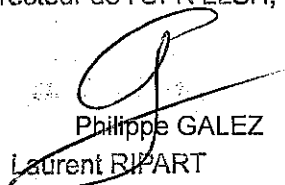
pour la **validation des semestres 7 et 8 et du diplôme intermédiaire de Maîtrise** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Roland Raymond	MCF
Membres ➤ Sébastien Schehr	PR
➤ Odile Joly	MCF
➤ Denis Laforgue	MCF

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation  
 Fait à Chambéry, le 17 novembre 2023,  
 Le Directeur de l'UFR LLSH,



Philippe GALEZ  
 Laurent RIPART

*Ampliation aux membres du jury d'examens*

**COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention SOCIOLOGIE***

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

**ARRÊTE N°2023-584**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**  
**Mention :** Sociologie  
**Parcours type :** Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête

pour la **validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Roland Raymond	MCF
Membres ➤ Sébastien Schehr	PR
➤ Odile Joly	MCF
➤ Denis Laforgue	MCF

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président, le 17 novembre 2023,  
Le Directeur de l'UER LLSH,



Philippe GALEZ  
Laurent RIPART

*Ampliation aux membres du jury d'examens*